



#### CANICULE : travailler sans se mettre en danger

Les fortes chaleurs ne sont plus exceptionnelles. Elles doivent désormais être prises en compte dans l'organisation du travail et des vraies mesures doivent être instaurées et mises en place dès le premier jour de canicule. A la température ambiante s'ajoute un facteur aggravant dans notre entreprise : la température des tôles. La tôlerie du navire était à 65°C sur Y34. On ne fabrique pas des navires en bois!!

La réalité aux chantiers : des ateliers transformés en fournaise, des bureaux à 40°C, des containers de bouteilles vides, qui étaient normalement là pour palier aux fontaines distribuant de l'eau chaude, ou qui avaient été consignées pour raison d'hygiène.

Une évacuation de certains bureaux le jeudi après 15h00 alors qu'un message était parti du service Rh la veille à 9h!! Pourquoi l'information met elle 2 jours à redescendre vers les salariés quand à l'inverse il faut 5 min pour prévenir que l'on repasse en mode normal ??? Et pourquoi certains ateliers (PRS, formage, partie méca, UFU, PSI) n'ont eu aucun aménagement d'horaires et ont travaillé normalement en ¼ d'après midi ? Pour la prochaine, on espère que la direction anticipera et résoudra tous ces dysfonctionnements.



#### Bilan social / Egalité Pro 2025 : Quelques chiffres

70% des cadres sont classés dans les 2 classes d'emplois les + basses : F11 et F12 ( soit 969 cadres)

REMUNERATIONS 2025															
CADRES						ATAM					OUVRIERS				
10 Salaires les plus élevés de l'entreprise	Salaire annuel le + bas	Salaire annuel le + haut	Salaire moyen annuel Femmes	Salaire moyen annuel Hommes	Salaire moyen annuel	Salaire annuel le + bas	Salaire annuel le + haut	Salaire moyen annuel Femmes	Salaire moyen annuel Hommes	Salaire moyen annuel	Salaire annuel le + bas	Salaire annuel le + haut	Salaire moyen annuel Femmes	Salaire moyen annuel Hommes	Salaire moyen annuel
243 554 €	40 001 €	147 082 €	59 097 €	67 204 €	65 142 €	30 043 €	60 138 €	40 853 €	44 847 €	43 650 €	26 910 €	47 528 €	34 072 €	40 087 €	39 579 €

Les tranches d'âge où il y a le plus de salariés sont les 45/ 50 ans (700 salariés), 50/55 ans (670 salariés), 55/60 (503 salariés), ce qui veut dire qu'il y aura dans quelques années un grand nombre de départs.

	2023	2024	2025
Montant moyen de la participation/ intéressement par salarié	3 691 €	4 486 €	3 678 €

Licenciements 2025 : 2 cadres, 5 atam , 12 ouvriers.

En 2026, il fait encore moins bon d'être ouvrier : déjà 10 licenciements dans cette catégorie entre janvier et mai.

**JUSTICE** Mardi 16 juin au tribunal de Saint-Nazaire, la procureure a requis 100 000 € d'amende ( ce qui est très peu) contre les Chantiers, pour le décès de René Claude.

Pour la direction, envoyer des intérimaires sur des postes qu'ils ne connaissent pas, et sur une ligne de production où règne une pression permanente sur les délais, ne pose aucun problème.

**Ce n'est par contre pas l'avis de l'inspection du travail, qui considère qu'il y a eu un grave manquement de la part de la direction en termes de sécurité et d'organisation du travail.**

#### ACCORD INTERESSEMENT

Une révision de l'accord intéressement, qui était tout sauf une négociation a été orchestrée prématurément en catimini et s'est déroulée rapidement sur quelques heures de réunion. Le couplage participation/intéressement plafonné mis en place en 2021 n'a pas été rediscuté, et reste donc en place 3 ans de plus. La réintégration du facteur sécurité qui conditionne une prime bonus est simplement intolérable , d'autant plus que ce facteur avait disparu depuis 2018. Mais n'est ce pas simplement "un petit pas pour le salarié mais un grand pas pour la direction???" qui aurait en tête de réintégrer le TFI dans la prime en général ??

#### Téléglandouille et télétravail à la bouille

Une commission de suivi de l'accord télétravail a eu lieu. Globalement dans la population éligible, il est très apprécié. Pour les atam, la tendance est à 1 jour/sem, plutôt les mercredis et vendredis.

**Le point noir : il y a des disparités entre services. Des hiérarchiques refusent du télétravail en édictant leurs propres règles :**

"Pas de télétravail si il y a 1 jour de congé ou jour férié dans la semaine", "Pas de télétravail les lundis et vendredis, ça ne sert pas à rallonger le WE", "Le télétravail n'est pas un dû", "Télétravail = téléglandouille "

**Des propos pas acceptables, l'accès au télétravail doit être le même pour tous!**

 [cgtnavalesaintnazaire@gmail.com](mailto:cgtnavalesaintnazaire@gmail.com)

 [www.cgtnavalesaintnazaire.org](http://www.cgtnavalesaintnazaire.org)

 [cgtchantiersdelatlantique](https://www.facebook.com/cgtchantiersdelatlantique)

 Cgt Chantiers De L Atlantique

**ATELIERS:** Arnaud FONTAINE, Gaëlle MERLEAU, Stéphane BARON, Antonin VOISINE, Rodolphe ETEL, Olivier DESBOIS, Alain GEORGET

**BORD :** Eddy LE BELLER, Sebastien BENOIT, Yohann LANOE, Laëtitia BRUNEL, Thierry BRISAIS, Michel DUPUICH, Kevin DAVY (EMR)

**BUREAU D'ETUDES :** Yoann MASSON, David LEBEAU, Gregory MAILLARD, Christine VALOGNES, Alain LE BRUN, Nicolas DESMARS

**CABINES :** Jamila BENT RABAH, Vincent LEGOFF, Guillaume BOCENO